

## **DELIBERATION DD2024\_041**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 mai 2024

**LE 30 mai 2024**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	53
Votants	68
Pouvoirs	15

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **ACCEPTATION DE LA VENTE DES ACTIONS DE LA FERME DU BOURDIL DANS LE CAPITAL DE LA SEMAB**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. GEORGIADIS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme DUPUY, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. DOBBELS, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MALLET, Mme SARLANDE, M. BARROUX, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme CHERBERO

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER  
M DENIS donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU  
Mme ROUX donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. SERRE donne pouvoir à M. MOISSAT  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. DUCENE  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. MARTY  
M. BOURGEOIS donne pouvoir à Mme DUVERNEUIL  
Mme FAVARD donne pouvoir à Mme DOAT  
M. NOYER donne pouvoir à M. CHANSARD  
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT  
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. DELCROS  
M. PALEM donne pouvoir à M. CIPIERRE

## ACCEPTATION DE LA VENTE DES ACTIONS DE LA FERME DU BOURDIL DANS LE CAPITAL DE LA SEMAB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant qu'**à l'occasion de l'assemblée générale de la SEMAB ( Société d'Economie Mixte des Abattoirs de Bergerac) du 16 juin 2023 ; il est demandé d'accepter la vente de 35 actions (valeur 100 € chacune) de la ferme du Bourdil comme suit :

- Urbalys : 28 actions
- La Massenie : 5 actions
- Nature Viande : 2 actions

**Qu'il** est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les modalités de cette vente ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents liés à ce transfert de compétence.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuve les modalités de cette vente ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents liés à ce transfert de compétence.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 17/06/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 17/06/2024	Périgueux, le 17/06/2024
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 